

**CONSETEMENT DU FOURNISSEUR DU SERVICE
D'INTÉGRATION ÉOLIENNE**



Le 1 octobre 2024

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Bergevin
Directeur principal – Parquet de transactions
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Tour Est - Étage 20
Complexe Desjardins
Montréal, QC H5B1H7

Gestion de l'approvisionnement
énergétique long terme
15^e étage
Complexe Desjardins, tour Est
C. P. 10000, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tél. : 514 771-8661
normand.stephanie@hydroquebec.com

Objet : Prolongation de l'entente de service d'intégration éolienne

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») et Hydro-Québec, dans ses activités de production d'électricité (le « **Producteur** »), ont conclu le 17 juillet 2020 une entente pour un service d'intégration éolienne (« **SIÉ** »), entente dont l'échéance est le 31 août 2025 (l'« **Entente** »).

Afin de préparer la suite de l'Entente, le Distributeur réalise des analyses sur l'intégration d'un plus grand volume et d'une plus forte proportion d'énergie éolienne dans son portefeuille d'approvisionnements.

Par conséquent, vu la nécessité d'assurer la continuité du SIÉ, il est requis de prolonger l'Entente au mêmes termes et conditions, pour une année additionnelle, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Nous comprenons que le Producteur accepte de prolonger l'Entente à ces conditions.

À la lumière de ce qui précède, auriez-vous l'obligeance de nous confirmer votre acceptation en contresignant la présente. Il est entendu que cette prolongation est conditionnelle à l'approbation de la demande par la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La cheffe – Gestion de l'approvisionnement énergétique long terme,

Stéphanie Normand

ACCEPTATION

Je soussigné acceptons d'être lié par les modalités ci-dessus.

Hydro-Québec dans ses activités de production

Par :  _____

Date : 01/10/ 2024

Simon Bergevin

Directeur principal – Parquet de transactions